**AVIS PUBLIC D’ENTRÉE EN VIGUEUR**

**DU RÈGLEMENT 18-489 AYANT POUR OBJET UNE DÉPENSE DE 383 000 $ POUR L’ACQUISITION D’UN CAMION-CITERNE, L’AFFECTATION DE SOLDE DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT FERMÉ (10‑398) ET L’APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ**

# AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du Conseil municipal tenue le 15 mai 2018, le Conseil a adopté le règlement 18-489 ayant pour objet une dépense de 383 000 $ pour l’acquisition d’un règlement d’emprunt fermé (10-398) et l’appropriation du surplus accumulé.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l’hôtel de ville, 145 boulevard Springer à Chapais, aux heures et jours normaux d’ouverture.

DONNÉ ET SIGNÉ À CHAPAIS, ce 17e jour du mois de mai 2018

Mariève Bernier

Directrice générale et greffière